

Commune d'Evolène

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune d'Evolène porte à la connaissance du public que Mme Catherine Comte, domiciliée à Ruelle de la Chapelle 16, 1986 Arolla, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: parcelle 16936, folio 106MC, Arolla
Propriétaires	: Comte Catherine et Hennebert Thierry
Enseigne	: Gîte Tsampa
Prestations	: hébergement de 4 personnes au maximum
Heures d'ouverture et de fermeture	: 06 h 00 / 24 h 00
Début de l'activité	: 01.02.2018

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 21 juillet 2019.

Evolène, le 21 juin 2019

L'administration communale